L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 22 SEPTEMBRE.

LE NAVIRE EXPRESS.

On lit dans le *Petit Journal* :

Tous les journaux ont annoncé que le président de la République, que le ministre de la marine, que des amiraux ont fait de longues stations au palais de l'Industrie dans le cadre de l'exposition de M. l'ingénieur Bazin, examinant le modèle de son navire express, questionnant l'inventeur et vivement intéressés par ses démonstrations.

On sait que le navire réputé le meilleur marcheur, le *Péreire*, de la Compagnie transatlantique, accomplit en neuf jours et neuf nuits la traversée de l'Océan, de New-York au Hâvre et réciproquement.

M. Bazin a la prétention de faire ce trajet en six jours et six nuits. S'il obtient ce résultat, si son navire express, aux avantages de vitesse ajoute une égale sécurité, l'art de la navigation sera transformé: une fois de plus, la France aura doté le monde d'un grand progrès.

Mais cela est-il possible? Sur quels principes s'appuie l'inventeur? Quelles garanties offre-t-il?

C'est ce que je vais examiner, après avoir rappelé, cependant, que Mr Bazin est l'ingénieur français qui pratiqua avec des appareils de son invention les fouilles dans la baie de Vigo à la recherche des galions perdus en 1702 par une flotte portugaise qui avait englouti ses vaisseaux plutôt que de les laisser tomber aux mains des ennemis.

Mr Bazin est aussi l'inventeur d'une drague d'un nouveau système, plus expéditive, d'un travail sûr.

Mais cette drague est adoptée pour tous les grands travaux de canalisation et de déblaiement; l'inventeur ne se repose jamais, passons à autre chose.

Depuis longtemps, j'ai pris l'habitude de ne pas dire: c'est impossible. Rien n'est impossible et le génie de l'homme peut toujours aller au-delà des expériences acquises.

Le jour où la science aurait dit son dernier mot, où il n'y aurait plus de force à dominer, de mystère à dévoiler, je suis convaincu que le monde actuellement connu disparaîtrait de l'immensité.

Rassurez-vous. Ce n'est pas notre génération, ni celle de nos enfants et de nos petits-enfants qui assistera au cataclysme.

Donc, quand Mr Bazin m'a dit: "Je veux aller à New-York en six jours," je lui ai répondu: Montrez-moi comment vous ferez ce voyage.

Il m'a montré le modèle de son vaisseau express, et, de ses explications, j'ai retenu ceci:

Étant données les résistances que l'eau oppose aux flancs d'un navire, Mr Bazin s'est dit que plus on en restreindrait le frottement, plus on effilerait le maître-couple, moins on aurait à vaincre de résistance.

Partant de ce principe, il a imaginé un navire très étroit, partant presque droit.

Mais alors il a obtenu une coque impropre à aller à la mer, une sorte de you-you ou périssoire qui chavirrait au moindre mouvement.

Comment obvier à cet inconvénient?

Guidé peut-être par le souvenir des palettes de balancier des périssoires, se rappelant peut-être les appendices placés de chaque côté des galiottes hollandaises, lourds et massifs vaisseaux que les vagues font ballotter et qui ont à chaque flanc d'énormes blocs de bois, lesquels détachés forment nageoires pendant les coups de mer et empêchent le navire de chavirer, M. Bazin a imaginé d'appliquer contre son navire trois couples de tambours convexes, avec lesquels il déplace le volume d'eau voulu pour que le navire soit dans de bonnes conditions de navigation.

Ces tambours forment balancier, maintiennent l'équilibre; mais nous nous retrouvons dans les données de la construction navale actuelle: il n'y a aucun bénéfice de vitesse, s'il y a bénéfice de sécurité.

Mr. Bazin ne s'est pas découragé; il a fait des expériences, il a fait des calculs, et il est arrivé à cette conviction que s'il donnait à ses tambours, à ses maîtres-couples artificiels un mouvement de rotation, il retournerait le problème à son avantage.

Il a donc sacrifié une partie de sa force motrice pour imprimer ce mouvement à ses six tambours, et alors il crée pour son navire ce qu'il appelle des rails d'eau.

Cette expression n'est pas exagérée; Mr. Bazin l'a justifiée expérimentalement.

En effet, sur un petit canal qui complète son exposition, Mr. Bazin a fait une double démonstration.

Il a une boîte métallique représentant deux de ses tambours réunis. Poussée purement et simplement, cette boîte déplace bruyamment un grand volume d'eau, entraîne par conséquent la masse liquide en avant; au contraire, poussée après avoir reçu un mouvement de rotation, elle court rapide, divisant les molécules de l'eau et, ne soulevant point de vagues.

D'où il résulte que les tambours du navire express auront trois avantages: ils seront des balanciers, ils atténueront les résistances, ils serviront de propulseurs.

Théoriquement, l'invention est magnifique; pratiquement, un essai peut seul en démontrer l'excellence ou les défauts.

Il me semble que l'espoir de réaliser une économie de trois jours dans la traversée du Hâvre à New York vaut bien qu'on consacre à un navire d'essai les 500,000 francs que ce navire doit coûter.

Les conséquences de cette innovation, si elle réussit, comme je l'espère, sont immenses, incalculables, dans un siècle pressé comme le nôtre.

J'ajoute qu'un autre inventeur apporte le complément de l'idée de M. Bazin. Il est évident que si les navires express ne sont pas des navires fantômes, c'en est fait de la navigation à voiles. Mais alors où trouver du charbon, de ce charbon âme de l'industrie et dont il se fait une si terrible consommation?

M. Granier, un Français aussi, arrive et dit:

"Voici du combustible tant que vous en voudrez; j'ai trouvé le secret de solidifier le pétrole, à bas prix, en ne perdant que 2½ 0/0 de sa force calorifique."

Allons! allons! les curieux de tout âge doivent se cramponner à la vie; l'avenir nous réserve de bien grandes surprises!

On sait que la poste pneumatique ou atmosphérique qui porte à Paris un certain nombre de dépêches, au moyen de tuyaux établis sous terre, à l'instar de ceux d'un diamètre plus grand qui servent à la circulation de l'eau et du gaz, a pris depuis quelque temps une certaine extension. Un service circulaire allant de l'administration centrale à la Bourse par le Grand-Hôtel, avec retour de la Bourse à l'administration par le Théâtre-Français, n'a pas moins de 6,000 mètres d'étendue. Ils sont franchis en moins de quinze minutes.

Moins d'un quart d'heure après son départ, le train rentre chargé des dépêches qu'il a prises aux bureaux intermédiaires et allégé de celles qu'il y a déposées.

D'autres lignes de ceinture sont branchées sur la précédente; et il y a de plus en service plusieurs lignes directes où le transport se fait alternativement en deux sens opposés.

Aujourd'hui, un ingénieur civil propose d'établir une communication pneumatique entre Versailles et Paris.

Grâce aux dispositions de son projet, la vitesse de 10 mètres par seconde, que jusqu'ici les trains de dépêches n'ont pas dépassée, est portée en triple, et les nombreuses stations intermédiaires qui semblaient nécessiter une ligne de quatre à cinq lieues sont remplacées par des relais automatiques, et qui par conséquent n'exigent aucun personnel.

De l'administration centrale à Paris au palais de l'Assemblée, il y a 18 kilomètres qui, dans le projet susdit, seront parcourus en moins de quinze minutes par des trains transportant jusqu'à 5 kilogrammes de dépêches dont la dimension pourra aller jusqu'à 20 centimètres sur 25. Le diamètre des tuyaux sera porté à 10 centimètres. Les trains d'aller et de retour pourraient donc alterner de quart d'heure en quart d'heure.

A chaque intervalle de 1,125 mètres il y aura un de ces relais automatiques qui sont la partie tout à fait originale du projet.

Expliquons d'abord que le mouvement des trains s'obtiendra en mettant la portion d'aval de la ligne en communication avec des réservoirs dans lesquels le vide sera maintenu, et la portion d'amont en communication avec d'autres réservoirs où de l'air sera comprimé. Or, c'est le train lui-même qui, à chacune de ces stations, actionnant des pistons convenablement disposés dans des corps cylindriques voisins du tube principal, ouvrira et fermera les conduites et, toujours marchant, déterminera les impulsions successives qui entretiendront son mouvement. Il y aurait pour produire le vide et ces pressions, trois usines à Paris, Bellevue et Versailles. Les relais seraient au nombre de 16, 13 de pression et 3 de vide. Enfin la force mise en jeu s'élèverait à 150 chevaux-vapeur.

—Nous lisons dans le *Messager franco-américain* :

La frégate la *Minerve*, de la marine française, est arrivée dans le port de New-York avant-hier midi, à deux heures de l'après-midi, venant d'Halifax (Nouvelle-Écosse). Aussitôt après avoir jeté l'ancre, elle a salué le pavillon américain de vingt et un coups de canon et le canon de Governor's Island lui a répondu; elle a ensuite échangé un salut avec le *Minnesota* qui porte le pavillon de l'amiral commandant l'arsenal de Brooklyn.

La *Minerve* est une frégate de deuxième classe, de 390 hommes d'équipages et de 16 canons; elle a à bord l'amiral Bébic et est sous le commandement de M. Bébic, capitaine de vaisseau. Son corps d'officiers se compose, en outre, de MM. Gourdan, commandant en second; Jonela, chef d'état-major; Domelain, Biller, Lapotaire, Coy, Descamps et Sautelli, lieutenants de vaisseau, et Ruburgais, chirurgien-major. Elle vient remplacer la *Magicienne* dans la division des Antilles.

— La commission instituée auprès du département de l'agriculture et du commerce pour déterminer les valeurs moyennes des marchandises qui doivent servir de base aux évaluations de l'administration des douanes, vient de clore la session de 1875. A l'issue de la dernière séance, le président de ladite commission a remis au ministre du commerce un rapport dont nous reproduisons ci-après la conclusion:

"L'examen comparatif des valeurs, pendant l'année 1874, révèle une augmentation presque générale dans les bénéfices et une activité soutenue, sauf dans la grande industrie des textiles, dont plusieurs branches sont encore languissantes."

NOUVEAUX RÈGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 16 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit fait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutés, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA CONSTITUTION FRANÇAISE.

Voici le texte complet de la Constitution républicaine que l'Assemblée a votée définitivement, le 25 février 1875, par 425 contre 254:

I
LOI D'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS

Art. 1er. Le pouvoir législatif s'exerce par deux Assemblées: la Chambre des députés et le Sénat.

La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel, dans les conditions déterminées par la loi électorale.

La composition, le mode de nomination et les attributions du Sénat sont réglées par une loi spéciale.

Art. 2. Le président de la république est élu à la pluralité absolue des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans; il est rééligible.

Art. 3. Le président de la république a l'initiative des lois, concurremment avec les membres des deux Chambres; il promulgue les lois lorsqu'elles ont été votées par les deux Chambres; il en surveille et assure l'exécution.

Il a le droit de faire grâce; les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi.

Il dispose de la force armée.

Il nomme à tous les emplois civils et militaires.

Il préside aux solennités nationales; les envoyés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

Chacun des actes du président de la république doit être contre-signé par un ministre.

Art. 4. Au fur et à mesure des vacances, le président de la république nomme en conseil des ministres, les conseillers d'Etat en service ordinaire.

Les conseillers d'Etat ainsi nommés ne peuvent être révoqués que par décision prise en conseil des ministres.

Les conseillers d'Etat nommés en vertu de la loi du 24 mai 1872 ne peuvent être révoqués que dans la forme déterminée par cette loi.

Après la séparation de l'Assemblée nationale, la révocation ne pourra être prononcée que par le Sénat.

Art. 5. Le président de la République peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration de son mandat.

En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections, dans le délai de trois mois.

Art. 6. Les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement et individuellement de leurs actes personnels.

Le président de la république n'est responsable que dans le cas de haute trahison.

Art. 7. En cas de vacance par décès ou par toutes autres causes, les deux Chambres procèdent immédiatement à la nomination du président de la république.

Dans l'intervalle, le conseil des ministres est investi du pouvoir exécutif.

Art. 8. Les Chambres auront le droit, par délibérations séparées, prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément soit sur la demande du président de la république, de déclarer qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles.

Après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à la révision.

Les délibérations portant révision des lois constitutionnelles, en tout ou en partie, devront être prises à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale.

Toutefois, pendant la durée des pouvoirs conférés par la loi du 20 novembre 1873 à M. le maréchal de Mac-Mahon, cette révision ne peut avoir lieu que sur la proposition du président de la république.

Art. 9. Le siége du pouvoir exécutif et des deux Chambres est à Versailles.

II
LOI SUR LE SÉNAT.

Art. 1er. Le Sénat se compose de trois cents membres:

Deux cent vingt-cinq élus par les départements et les colonies, et soixante-quinze élus par l'Assemblée nationale.

Art. 2. Les départements de la Seine et du Nord élisent chacun cinq sénateurs.

Seine-Inférieure, Pas-de-Calais, Gironde, Rhône, Finistère, Côtes-du-Nord, chacun quatre sénateurs.

Seine-Inférieure, Saône-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Seine-et-Oise, Isère, Puy-de-Dôme, Somme, Bouches-du-Rhône, Aisne, Loire, Manche, Maine-et-Loire, Morbihan, Dordogne, Haute-Garonne, Charente-Inférieure, Calvados, Sarthe, Hérault, Basses-Pyrénées, Gard, Aveyron, Vendée, Orne, Oise, Vosges, Allier, chacun trois sénateurs.

Tous les autres départements, chacun deux sénateurs.

L'arrondissement de Belfort, les départements de l'Algérie, les quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et des Indes françaises élisent chacun un sénateur.

Art. 3. Nul ne peut être sénateur, s'il n'est Français, âgé de quarante ans au moins, et s'il ne jouit de ses droits civils et politiques.

Art. 4. Les sénateurs des départements et des colonies sont élus à la majorité absolue, et, quand il y a lieu, au scrutin de liste, par un collége réuni au chef-lieu du département ou de la colonie et composé:

1o Des députés;
2o Des conseillers généraux;
3o Des conseillers d'arrondissement:
4o Des délégués élus, un par chaque conseil municipal, parmi les électeurs de la commune.

Art. 5. Les sénateurs nommés par l'Assemblée sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages.

Art. 6. Les sénateurs des départements et des colonies sont élus pour neuf années et renouvelables par tiers, tous les trois ans.

Au début de la première session, les départements seront divisés en trois séries contenant chacune un nombre égal de sénateurs; il sera procédé, par la voie du tirage au sort, à la désignation des séries qui devront être renouvelées à l'expiration de la première et de la deuxième période triennale.

Art. 7. Les sénateurs élus par l'Assemblée nationale sont inamovibles.

En cas de décès, démission ou autre cause, il sera, dans les deux mois, pourvu au remplacement par le Sénat lui-même.

Art. 8. Le Sénat a, concurremment avec la Chambre des députés, l'initiative et la confection des lois.

Toutefois, les lois de finances doivent être, en premier lieu, présentées à la Chambre des députés et votées par elle.

Art. 9. Le Sénat peut être constitué en cour de justice pour juger, soit le président de la république, soit les ministres, et pour connaître des attentats commis contre la sûreté de l'Etat.

Art. 10. Il sera procédé à l'élection du Sénat un mois avant l'époque fixée par l'Assemblée nationale pour sa séparation. Le Sénat entrera en fonctions et se constituera le jour où l'Assemblée nationale se séparera.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE DE SIDWELL.

Ouverture de la saison des spectacles.

Ce théâtre favori des familles ayant été complètement réparé et ayant de nouveaux décors, sera ouvert le

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 1875.

Rentrée de la grande troupe de

SHERIDAN et MACK.

THE MIMIQUES,

Grande comédie musicale de

EDWARD E. KIDDER,

écrite expressément pour des artistes dont les talents ont été reconnus par la Presse et par le public. La pièce est enrichie de morceaux des meilleurs opéras et opéras-bouffes, de duos, de romances et de danses.

Le spectacle sera sous la surveillance des fameux acteurs américains SHERIDAN et MACK, qui joueront positivement, à chaque représentation des rôles qui leur ont valu leur grande renommée.

La première matinée a lieu MERCREDI, 22 septembre.

Le contrôle sera ouvert à partir de Samedi, 18 septembre, pour la vente des places réservées.

15sept

Théâtre des Variétés.

GRANDE REPRÉSENTATION VARIÉE
JEUDI SOIR, 23 SEPTEMBRE.

Au bénéfice de la caisse du WASHINGTON ARTILLERY

Chairman du Comité de Réception, Lieut. W. M. OWEN.

La spectacle commencera par les

TWO BUZZARDS.

Benjamin Buzzard....Mr. O. S. Babcock
Glimmer....Mr. Harry Pickles
John Small....Mr. W. H. Beanham
Lucretia Buzzard....Miss E. Blumenthal
Sallie....Miss Maggie Stroutback

Puis à la demande générale, on représentera

THE WOUNDED SOLDIER,

par Messieurs Harry Pickles, George Stern et Fred. N. Thayer.

SOLO DE VIOLON—Fantaisie sur la Muette de Portici—Alard. Mr. Marks Kaiser.
SOLO DE FLUTE—Mr. Livian.

Suivi de

BOX & COX.

Box....Mr Theodore A. Jamel
Cox....Mr Fred. N. Thayer

Déjà joué par eux, quand ils étaient membres du Club, old Histrionics.

Mistress Bonneer....Miss Blumenthal

Ensuite

UNE SCENE DE CAMP,

dans laquelle Mr Dudley Coleman chantera la chanson de Stonewall Jackson's Way, et le Washington Artillery leur célèbre chant de

UPIDE

le chœur par le bataillon entier.

Le spectacle se terminera par

OUR BURGLER'S DREAM.

La scène se passe au Camp Walton au clair de la lune. Le drapeau confédéré est agité par une main invisible, puis ensuite disparaît.

On voit un soldat confédéré et un soldat fédéral avec leurs mousquets jetés à leurs pieds, se donnant la main en signe de réconciliation. La déesse de la Liberté descend et couvre les soldats habillés de gris et bleu, avec des lauriers et les enveloppe du drapeau américain.

La lune apparaît derrière un nuage et jette ses doux rayons sur ce magnifique tableau de paix.

☞ L'orchestre sous l'habile direction du professeur Meyer.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie. L'ouverture aura lieu à 7 heures et demie.

Entrée par toutes les parties du théâtre, 50 cents.

Pas de siéges réservés.

Loges d'avant-scène $6 et $4

M. DUDLEY COLEMAN,
Chairman du Comité d'arrangements.

19sept—

LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE COMPANY,

AU COIN DES RUES GRAVIER ET CARONDELET,

NLLE-ORLÉANS.

La demande de patronage repose sur les faits suivants:

C'est une compagnie locale dont la charte a été accordée par l'Etat de la Louisiane; sa fondation date de huit ans; elle a traversé de grandes épidémies, de grandes paniques et a fait face à toutes ses obligations; sa réserve actuelle est une garantie pour chacun des porteurs de polices;

Elle est dirigée par nos propres citoyens, et ses fonds étant sagement placés au Sud, elle vient en aide à nos différentes entreprises. Tel n'est pas le cas avec les compagnies étrangères qui, tous les ans, nous enlèvent des millions de piastres qu'elles investissent au Nord et privent le peuple des avantages qu'il retirerait d'une assurance à l'ÉQUITABLE, compagnie locale.

La compagnie LOUISIANA EQUITABLE n'établit pas de distinctions au préjudice des habitants du Sud en exigeant des taux extra à l'instar d'un grand nombre de compagnies du Nord; ses conditions sont les mêmes pour les deux sections lorsque les garanties sont bonnes.

Elle agit avec libéralité et règle promptement. Les citoyens n'ont qu'à gagner en s'adressant à une compagnie locale où ils peuvent faire tous les changements et conclure tous les arrangements qui leur conviennent.

Elle est mutuelle; les porteurs de polices participent aux bénéfices.

Elle indique dans ses imprimés, des polices qui ne sauraient être forfaites et permet aux assurés de voyager et de résider dans une partie quelconque des Etats-Unis et de l'Europe.

Les personnes qui ignorent le système d'assurance sur la vie croient généralement, mais à tort, que plus l'actif d'une corporation est fort, plus elle est à même de faire face aux pertes. Nous le répétons—c'est à tort; une compagnie dont l'actif est d'un million de piastres, et le passif d'un demi million est bien plus solide que celle dont l'actif est de vingt millions et le passif de vingt-un millions.

La chose la plus importante pour un assuré est de savoir que la compagnie qui l'assure est bien dirigée. De petites opérations bien dirigées sont de beaucoup plus sûres que les grandes mais folles transactions.

L'actif considérable de nombreuses compagnies du Nord représentent leurs dettes et non leur solvabilité; celle-ci dépend de leur actif proportionnellement à leur passif.

La compagnie LOUISIANA EQUITABLE a payé dans les huit dernières années, plus d'un quart de million de piastres à des veuves et à des orphelins.

Si vous cherchez l'HONNETETÉ et la SURETÉ,

Assurez vos jours au LOUISIANA EQUITABLE INSURANCE COMPANY, organisation locale, dont voici les directeurs:

SAMUEL MANNING TODD, président,
WM. B. SCHMIDT, vice-président,
R. W. OGDEN, second vice-président et directeur,
WM. HENDERSON, secrétaire.

—DIRECTEURS—

A. Thomson,	E. B. Briggs,
Henry Abraham,	W. B. Schmidt,
David Wallace,	John J. Adams,
J. B. Camors,	Chas. Chaffe,
B. T. Walshe,	John Henderson,
R. W. Ogden,	Jas. I. Day,
E. A. Tyler,	E. W. Fairchild,
Geo. A. Fosdick,	Henry M. Payne,
J. W. Stone,	S. B. Newman,
Alex. Marks,	John H. Pike,
H. J. Vose,	J. B. Lallande,

3 sept—

Meubles! Meubles!

Maison établie en 1840.

Jos. B. Hubbard

Au No 122, rue des Remparts.

Coin de la rue Perdido.

FABRICANT ET MARCHAND DE

MEUBLES

Tapisserie,
Matelas,
Matelas à ressort,
Plumes, &c.
de toute espèce.

Il continue sa liquidation.

SA DEVISE EST:

"Bon marché, mais comptant, invariablement."

Meubles de salon, faits par lui-même, de tous les genres et à

Très bas prix.

Causeuses, ottomanes, berceuses, sofas, &c., &c.

Glaces françaises, étagères, tables de centre; pupitres et secrétaires de dames pour le salon, chaises de fantaisie.

JOSEPH B. HUBBARD.

AU COIN DES

Rues Remparts et Perdido.

Offre, au-dessous des prix coûtants, quelques meubles de chambres à coucher, en acajou, chêne et bois de rose imitation; des meubles en noyer, à des prix très raisonables; des armoires à glaces et sans glaces, des bureaux, des lavabos, des bois de lit, des chaises et des berceuses—grande variété.

Meubles de salle à manger, en chêne et en noyer; meubles de bureaux, bibliothèque, corridors, cuisine et galeries.

Soyez vous-mêmes les juges! Il n'y a pas ici de charlatanisme.

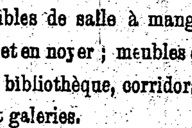

La maison remplit, sans retard, les ordres qu'elle reçoit de la campagne; elle emballe et expédie les meubles gratis.

S'adresser à

JOSEPH B. HUBBARD

Au No 122 rue des Remparts,
Côté Sud,
Coin Perdido.

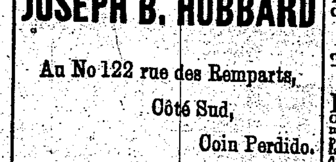

LOTERIF.

OCCASION RARE.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

—FERA—

Le SAMEDI,
25 Décembre 1875,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque-six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera positivement le SAMEDI, 25 décembre 1875, à 10 heures du matin, à l'un des plus grands théâtre de la ville. Il sera accompagné d'un

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL:

3580 lots (en or) s'élevant à	$502,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or,

Du 25 décembre 1875,

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSÉES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans,
Lne.

Toutes vos lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.

15mai

Avez-vous besoin d'argent?

ADRESSEZ-VOUS à l'encoignure Dauphine et St-Louis. On y achète toutes sortes d'objets de seconde main, tels que meubles, vêtements d'hommes et de femmes, livres français, anglais, espagnols, etc.

Abonnement au cabinet de lecture, $1. par mois. On se rend à domicile. Ecrire franco.

J. BEGON.

18 fév—1 an coin Dauphine et St-Louis

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.

DIRECTEURS:

Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.

CHAS. KILSHAW, Trésorier. 25mars75—1an

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste; en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des cas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 3 à 4 heures.

25sept—1an

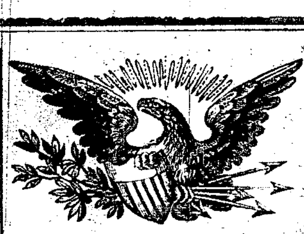

Maison établie en 1855.

Dépôts des Moulins à coton Eagle

—ET—

Machines de toute sorte.

W. L. CUSHING.

NO. 61 DE LA RUE ST-CHARLES,

Coin Union.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIÈRES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont venues par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis. Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous les autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manège à chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que le coton envoyé sur le marché, obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le soussigné, qui en est l'agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou renvoyé, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton; —en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies, par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies des autres marques dont les scies n'ont que 10 et même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain; et ils auront un Moulin qui est recommandé par des planteurs par centaines. Le soussigné a toujours en stock un grand assortiment de Moulins à Coton dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Bande à main droite ou à main gauche.

La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis, et qui a rapporté tant de milliers de dollars à un grand nombre de Foires d'Etat avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Les prix ont été réduits à seulement 4 1/2 cents la scie.

Tous ordres doivent être adressés à

W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

NOUS VENDONS LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

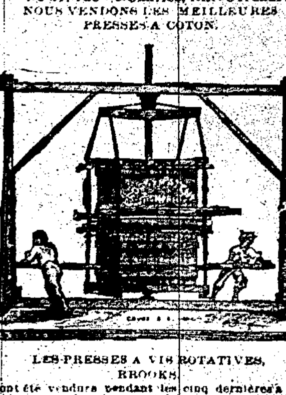

LES PRESSES A VIS ROTATIVES, BROOKS

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS, DE NEWELL PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, à vapeur, trouveront les meilleures presses du marché et à des prix très bas. A vendre aussi la vieille et renommée Vis de Newell, qui a été perfectionnée par Stedman & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING, No 61, rue St Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE

VICTOR

—ET—

Evaporateurs de

COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIÈRES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orleans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

"La Reine du Sud"

Moulins à Mais

—ET A—

FARINE DE

STRAUB

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par

W. L. CUSHING,
No 61 rue St-Charles.

Machine à vapeur, portative, de AMES, plus de deux mille en usage.

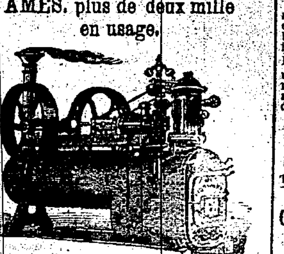

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but: DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMÉRICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main d'œuvre de leur construction et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piedestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machine stationnaire et cela convient mieux.

Je vends

La Machine à coudre

FLORENCE;

dont je suis le seul agent pour le Sud à une réduction immense sur les anciens prix.

W. L. CUSHING.

1ersept— 61 rue St-Charles

Chaussures.

L'actif et entreprenant fabricant de bottes et de souliers,

ERNEST CABAUD,

Au No 68 de la rue Royale, Nlle-Orléans, Lne.

ANNONCE à ses amis et au public qu'afin de répondre à la demande toujours croissante de ses célèbres chaussures à vis, il a ajouté à son établissement une nouvelle machine perfectionnée qui vient d'arriver de Paris et surpasse tout ce qu'il y a de ce genre dans ce pays sous le rapport de la rapidité, de l'élégance et de la durée du travail; elle le met à même de remplir les ordres rapidement et à des prix réduits.

Guêtres à dessus en peau de chevreau, maroquin ou peau de veau	$5.50
Guêtres unies, en maroquin ou peau de veau	$4.50

Bottes et souliers de tous les genres aux plus bas prix possibles. L'établissement n'emploie que la peau de veau et le maroquin français de la meilleure qualité.

M. Cabaud engage le public à ne pas acheter un soulier imitation fait au nord et vendu ici pour les véritables chaussures à vis françaises. C'est tout simplement un soulier ordinaire à cheville en cuivre et qui est inférieur, en tout, aux souliers de l'établissement Cabaud. Un essai en convaincra le public.

13mai—1an E. CABAUD.

PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD
De Chaussures à Vis.
153........Rue Royale........153
Entre St-Pierre et Toulouse.
Et 28 rue St-Charles.

PIERRE PAVIA,

INVENTEUR BREVETÉ ET FABRICANT de chaussures à Vis en tous genres. Garanties indévissables.

Elles ont obtenu la médaille d'or à la Foire de la Louisiane en 1872 et en argent en 1873.

20 avril—1an

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président, EDGAR LARUE.

11 juin75—1an

MR. JULES TARDOS, ex-associé de la maison EDMUND DEXTER & SONS, de Cincinnati, Ohio, et propriétaire du New Foundland Bitters, vient de reprendre la fabrication de son excellent Tonique. Il prévient les Marchands et le Public qu'ils ne trouveront pas comme par le passé de livre, dans les caisses, n'ayant pas encore eu le temps de les faire imprimer. Mais le véritable et authentique New Foundland Bitters, portera sur l'étiquette le nom de JULES TARDOS, Jr., Propriétaire, Nouvelle-Orléans.

JULES TARDOS, Jr.
9avril No 71 rue Tchoupitoulas.

AU PUBLIC.

Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies.

Témoignage local.

NOUS, soussignés, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait l'essai de l'"Anti Rheumatic Mixture", de M. W. L. Jurgielewicz, et avons trouvé les vertus mentionnées dans l'annonce. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatismes et de névralgies.

Voir l'annonce.

James Regan, propriétaire des écuries du No — de la rue Baronne.
Stephen Krauss, coin des rues Annonciation et Washington.
Charles Roemer, propriétaire du magasin sellerie du No 901 de la rue Tchoupitoulas.
A. Guth, de la boulangerie du No 21 de la rue Pulton.
Charles Bühler, grocer, coin des rues Gén. Taylor et Magasin.
Capt. Boyd Robinson, 410 rue des Remparts.
Mme Ann O'Heron, 258 rue du Camp.
A. J. Wickes, 103 rue St-André.
Capt. Wm. Claiborne Harrison, 489 rue Dryades.
Eugène Erath, propriétaire du Pelican Brewery, No 232 rue Villeré.
George Stoeuernagel, 130 rue Villeré.
W. A. Kowalski, 103 rue Tchoupitoulas.
Jean Duratin, 80 rue Gaiennié.
Capt. Jas. A. Sylvester, 343 rue St Charles.
Mme M. J. Brun, sage-femme, 221 rue Magasin.
Mme E. Hiebrandt, sage-femme, 324 rue du Camp.
H. H. Pinegar, jaugeur en chef de la Douane des E. U.
O. T. Theisman, grocer, 264 rue des Magasins.

18 mars—1an.

Aux personnes qui souffrent de rhumatisme.

Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE"—médecine pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et dans le Sud, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux et, ce qu'il y a de surprenant, une seule bouteille a suffi pour obtenir le résultat. La "MIXTURE" n'attaque que les rhumatismes et, si après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatisme. C'est la première fois que je fais part de ma découverte au public, cependant, depuis quinze ans je n'ai eu que des succès. J'espère que les malades profiteront de mon remède et viendront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.

M. Jurgielewicz a en sa possession des centaines de certificats de guérison que lui ont fourni les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par W. L. JURGIELEWICZ,
Pharmacien au coin des rues Magasin et Thalia, Nlle-Orléans.

1an.

GERMANIA INSURANCE COMPANY
BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,
NLLE-ORLÉANS.
INCORPORÉE EN 1866.
ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Président.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS:

J. Armbruster	J. Kohn,	R. P. Thenrer,
G. H. Braughn,	Geo. Binder,	P. Thormachlen,
H. Curtius,	G. H. L. Mayer,	J. Voelkel,
C. Del Bondio,	H. Oerting,	Frank Vattar,
P. W. Dielmann,	H. Redwitz,	J. J. Weckerling,
A. Gaiser,	L. Reder,	J. A. Webert,
L. Grunewald,	Thomas Schorr,	H. Zuberbier,
J. Hassinger,	H. Schulte,	F. M. Ziegler.

8 juin—1an

Le grand Remède anglais,

Le baume de Syricum et les pilules toniques.

LA FAIBLESSE DES NERFS.

Quelque obscure que soit la cause qui contribue, qui rend si commune la faiblesse des nerfs—maladie dont près de la moitié de la population adulte est victime—nous acquérons, de jour en jour et d'année en année la triste certitude que les affections nerveuses, depuis la névralgie la plus légère, jusqu'à

L'abattement, l'épilepsie ou les crises, augmente avec une rapidité effrayante.

Il n'y a pas de remède qui triomphe aussi vite de l'épilepsie ou des crises que le baume de Syricum et les pilules toniques.

Les maladies des reins et d'autres maladies cèdent au baume de Syricum et aux pilules toniques.

Si les parties aqueuses de notre nourriture restent dans le corps, il en résulte de graves effets. Les mots ne sauraient donner une idée des souffrances de ceux qui sont atteints de maladies des reins; la gravelle, l'inflammation de la vessie et des membranes délicates des organes urinaires sont les conséquence du séjour de l'eau dans le corps.

L'ivrognerie.

Le baume de Syricum et les pilules toniques sont les seuls remèdes dont l'expérience a démontré l'efficacité pour les personnes qui ont abusé des liqueurs alcooliques; ils détruisent entièrement le penchant à la boisson et rendent les forces et la santé aux victimes de l'intempérance. Un seul essai le prouvera.

L'opium.

L'usage de cette drogue si pernicieuse, comme stimulant, par les hommes et par les femmes—drogue qui anéantit les organes de la digestion, bouleverse le système nerveux et abrutit l'être intelligent, a fait du **Baume de Syricum et des pilules toniques** un véritable trésor, car ils détruisent le désir, ils rétablissent les nerfs et la santé même quand on a pris de l'opium en grande quantité et pendant des années.

En vente chez les pharmaciens.

Agents pour la vente en gros:
E. MONTEUSE & CO., Nouvelle-Orléans, La.
COLLINS BROS., St Louis, Mo.
JOHN D. PARKER, Cincinnati, Ohio.
Demandez le livre du Dr. G. EDGAR LOTHROPS, Boston, Mass.

6 juil—1 an.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Au No. 3 de la rue Carondelet,
A côté de la banque Nationale de l'Union.

Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.

A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Victor Maignan,	W. B. Schmidt,
L. F. Générès,	A. Bonnecaze,
B. Saloy,	H. Labasse,
J. Bayle,	H. Gally.
	A. Chiapella.

21 fév—1an

Société de secours de 1875.

APPEL AU PEUPLE
En faveur des personnes sans emploi.

VU le grand nombre de personnes qui sont actuellement sans emploi, à la Nlle-Orléans, à cause du déplorable état des affaires, la suspension des travaux publics et l'absence de manufactures; vu la morte saison et l'augmentation alarmante de la misère au milieu de nous—le comité demande, au nom des malheureux, des secours en vivres et en argent, secours qui lui permettront d'accomplir la mission pour laquelle la Société a été créée.

Les fermiers de l'Etat sont priés de faire savoir le nombre de travailleurs et de travailleuses qu'il leur faut.

Adresser l'argent à l'un des membres du comité et les provisions au No 55 de la rue du Camp.

W. J. BEHAN, 14 Nlle-Levée.
R. M. MONTGOMERY, 57 Camp.
P. S. WILTZ, 21 Perdido.
W. A. BELL, 13 Union.
I. M. PUTNAM, 61 Carondelet.
C. E. GIRARDEY, 31 Camp.
JNO. I. ADAMS, 47 rue Peters.
W. H. HARRIS, 69 Camp.
S. M. WIGGINS, 53 Camp.
THOS. A. ADAMS, Président.
JOHNSON ARMSTRONG, Vice-Président.
1 juin— J. C. POTTS, Secrétaire.

VENTES JUDICIAIRES.

ANDRES BURGAN vs. JOHN HUBER.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 6,214—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 22 de septembre 1875, à 12 1/2 heures P. M., aux encans de Regan, No 134 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Un cheval et une charrette.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
11 sept—21. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Annonces du Marshal des E. U.

Faillite de Wm. George Randolph et John Wm. Bates, individuellement, et comme associés de Randolph et Bates.
No 1490.

Bureau du Marshal des Etats-Unis,
Nouvelle-Orléans, 11 septembre 1875.

AVIS est donné qu'un ordre de faillite a été lancé par la Cour de District des Etats-Unis pour le district de la Louisiane contre la faillite de Wm. George Randolph et John Wm. Bates, individuellement et comme associés de Randolph & Bates, de la paroisse de Baton Rouge, Etat de la Louisiane,—déclarés en faillite sur leur propre pétition; que le paiement de dettes quelconques et la livraison de propriétés quelconques appartenant à la faillite ou à son usage, et le transfert de propriétés par elle, sont prohibés par la loi: qu'une assemblée des créanciers de la faillite, à l'effet de prouver ses créances et choisir un ou plusieurs syndics de la faillite, aura lieu à une cour de faillite, le 24 septembre A. D. 1875, à midi, au No 176 Passage de la Bourse, Nouvelle-Orléans, devant D. Augustin, Enregistreur.

S. B. PACKARD,
14 sept—et 24 Marshal des Etats-Unis.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

DEPARTEMENT DU CAPITAL AC

Nlle-Orléans, 10 septembre

A VENDRE:

Les propriétés ci-après décrites sont offertes en vente, aux bas prix suivants, aux conditions très avantageuses d'un quart comptant, le reste divisé dans une période de 10 ans - une part seulement 6 1/2 pour cent d'intérêt—savoir:

La maison en briques et à trois étages, No 201 de la rue Bourgogne, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, 2d district	$2,400
Le No 203 de la rue Bourgogne, touchant à la susdite propriété	2,400
La maison basse, briquetée entre poteaux, 2e district, Nos 68 et 70 de la rue Dumaine, près Royale	2,750
La maison en briques, et à trois étages, ayant une grande cuisine, No 521 de la rue de Chartres, 3e district, une des "maisons des architectes"	2,500
La maison en briques et à trois étages, 3e district, No 20 de la rue Marigny, entre les rues Decatur et Chartres	1,800
La maison et magasin, en briques et à étage, 3e district, No 45 de la rue Decatur, entre les rues Champs-Elysées et Marigny	2,400
La maison en briques et à étage, 2e district, No — de la rue de Chartres, entre les rues Hôpital et Quartier	5,000
La grande propriété bien connue sous le nom de "Hôtel d'Orléans", rue de Chartres, entre les rues St-Louis et Toulouse, 2e district	17,000
Le magasin en briques, à trois étages, No 225 de la rue Nouvelle Levée, entre les rues St-Joseph et New Market, 1er district	1,800
La "Fonderie Armstrong," bien connue, dans le 1er district, au coin des rues Nlle-Levée et Erato	15 000
Deux bons terrains, touchant à Bell & Menge, 1er district, au coin des rues Gravier et Front, ensemble	6,000
L'agréable maison à étage, 2e district, No 302 du Chemin du Bayou, jadis occupé par J. L. Delery	6,000
La très bonne maison basse, 2e district, No 66 de la rue des Français, en face de la "Place Washington" et occupée par Mr C. Kilshaw, avec un grand terrain	5,500
La bâtisse en briques, rue de Chartres, 2e district, connue sous le nom de "boulangerie Bonny"	10,000
Le magasin en briques et à trois étages, au coin de la rue Front et de Withers Alley, 1er district, près de la "Fonderie Armstrong"	1,800
Le magasin en briques et à trois étages, au coin des rues Front et Erato, 1er district, avec le terrain adjacent qui a 30 pieds de face à la rue Erato	2,000
La propriété rue Perdido, 1er district, entre les rues St Paul et St-Pierre, 25 pieds de face sur 120 pieds de profondeur	800
Cinq terrains dans le 4e district, ayant chacun 26 pieds 10 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur 85 pieds 10 pouces de profondeur, entre les rues Toledano et Pleasant	1,750
Un terrain dans l'îlet A 17, 1er district, ayant 24 pieds 6 de face aux rues Delta et Water, sur 125 pieds 4 lignes, entre les rues Julie et Notre Dame	500 00
Cette spacieuse propriété de prix située à l'angle des rues Camp et Soniat, 1er district, en face de la Place Lafayette, connue sous le nom de "Florence House", avec le terrain adjacent	35,000 00

Beaucoup de ces propriétés viennent d'être réparées et sont louées toutes à de bons loyers.

Pour plus de détails, s'adresser à LA BANQUE DES CITOYENS, Au coin des rues Royale et Douane.

16 sept—1m—3f par sem.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.

11 Rue Saint-Louis, de 11 heures à 3 heures.

Toute pièce destinée à recevoir la signature du Consul doit être déposée 24 heures d'avance. Les droits de chancellerie sont payables au moment où l'on dépose les pièces.

Conformément à l'Art. 25 de la Loi du 27 juillet 1872, sur le Recrutement de l'Armée, le consul invite les Français âgés de 20 ans à se faire inscrire au Consulat. Ceux qui ne le font pas sont considérés comme insoumis, et passibles de peines sévères, ainsi que leurs complices, (parents, femmes, patrons, &c.)

Les Français ne résidant pas en Louisiane, peuvent se faire inscrire dans les Agences Consulaires près desquelles ils demeurent.

Il invite aussi les familles ou les amis des Français qui viendront à décéder dans l'arrondissement consulaire de la Nouvelle-Orléans, (Louisiane, Mississipi, Nord de la Floride, Arkansas, Alabama, Missouri et Texas), à donner avis du décès au Consulat.

Des informations sont demandées sur les personnes suivantes:

Auclair, Louis—Artus, Paul Lucien—Artus, Dominique—Aubel, Vve. née Philippine Coquet—Bacheler, Claude-Baptendier, Alexis—Barbot, Alexis—Barret, les enfants de Désiré—Baron, Mme Vve—Bertrand, Hubert—Bonnotte, Marie Barbe—Bonhomme, Jules Stanislas—Bordenave, Paul—Bouquey, Baptiste—Castaigne, Théodore—Chavanne, Alexandre—Chevillon, André—Coulon, Marie—Choulenx, Jean—Coumet, Marie—Couvrère, M.—Conteleau, Pierre—Henri—Cussy, Louis Frédéric—Dailla, Mlle Louise—Daniel, Louis—Decker, Henri—Durand, Joseph Hector—Eur, Antoine Eugène—Estampes, Abel—Faber, George—Faucon, F. M. Fourtané, George—Gaillard, les époux—Gardon, Louise—Gentet, Georges Alphonse—Gregory, Joseph—Guénaut, les époux—Gros, Pierre—Guignard, Paulin—Herpèche, Gaston René—Hervé, Alphonse—Hézeau, François Louis—Jacquet, Jean—Keilwasser, Georges—Klein, Frédéric—Krüger, Justin—Lafarge, Victor ou Jules—Laboulbène, Théophile—Laguens, Martial—Lapeyre, Jean—Laugà, Sylvain, Marie, Charles—Lavy, Charles—Lasallette, Jean Latouillere, Pierre—Lavigne, Mme Isaac—Le Borgne, Vincent—Le Boul, Eugène—Lévi, Philippe—Legrand, Jean—Lehmail, Henri—Leporé, Séraphin—Leprince, Théophile—Lizan, Dominique—Mon Peton, Jean—Levêque, Stanislas—Maloz, Louis—Mariotte, Noël René—Mariotte, Mélissa—Mariotte, Joseph Noël—Marquet, P. Martin, Simon—Martin, Bruno—Mouquet, Mme Victor—Mothe, Mlle—Nassoy, Jules—Neel, Eugène—Jules—Ouvrar, Wm.—Pérès, Auguste—Peyronnet, Albert Guillaume—Pierret, François—Philbert, Sylvain Jean—Piganiol, la famille—Ponsan, Dominique—Portal Jean Pierre—Passette, Antoine—Quévremont, Frédéric Charles—Ruesz, Martin—Rambosson, Barthélemy—Régnier, Prosper—Rémy, la famille—Renard, Mme, née Motard—Renard, Joseph Boniface—Rigal, Joseph—Roussineau, Bernard—Sévelinge, Claude—Staton, Wm. ou F. Merdrinac—Storelin, Mme Ve. née Verdier—Talbot, Wm. Fielding—Tatin, François Marie—Tesson, Jean Baptiste—Trésal, Maurice François—Thiebaut, Alphonse—Tujague, Mme. Vve née Vignes—Valain, Louis Ambroise—Valenconi, Louis.

Ce 19 août 1875.
Le Consul de France gérant,
19août— VICOMTE PAUL D'ABZAC

Association.

BUREAUX, No 46 de la rue Vieille-Levée.

TROISIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux prévisions de la Charte le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations dans l'année expirée le 30 septembre 1874—fin de la troisième année fiscale.

Total des bénéfices réalisés sur les bâtisses, du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874	2,349 53	
Intérêt du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874	5,011	
Dépenses générales, taxes, loyer etc du 1er oct. 1873 au 30 sept. 1874	8,401 36	
Escompte provenant de billets payés avant l'échéance	241 45	
	8,642 81	7,361 33
Montant pour couvrir les dépenses générales &c		1,281 48
		8,642 81

L'Association a l'actif suivant:

Billets payables tous les mois garantis par première hypothèque et privilége de vendeur	99,071 28½	
Effets à recevoir	7,950 15	
Propriétés foncières	247 35	
En caisse	88 68½	
Divers débiteurs	2,794 70	
Installations	1,000 00	111,[illegible]

PASSIF.

Actions payées en plein	77,250 00	
Actions payées en partie	5,239 00	
Compte de scrip	4,150 00	
Dividende No 1 non réclamé	1,273 20	
Divers créanciers	1,767 95	
Compte de dépots	525 20	
Surplus de l'actif	20,657 42	111,032

Bureau de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1874.

A Messieurs les Membres Sociétaires de l'Union Française:

Conformément à nos statuts organiques, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint, résumant les opérations de notre société pendant l'année écoulée:

Depuis le 1er décembre 1873, le nombre des personnes qui sont venues se faire inscrire sur nos livres, pour solliciter de l'emploi, a été de:

Hommes	236
Femmes	52—soit 288

Pendant cette période, le bureau a réussi à placer tant en ville qu'à la campagne:

Hommes	135
Femmes	56—soit 191.

Divers malades qui se sont adressés à nous ont nécessité la délivrance de 85 bons. Les docteurs Landry, Hava et de Bausset, ainsi que messieurs Jas et Ouzachs, pharmaciens, ont, comme par le passé et gratuitement, fait les visites et fourni les médicaments nécessaires au soulagement de ces malheureux. La direction, interprète de la société entière offre à ces messieurs ses sincères remerciement.

Notre cours d'anglais gratuit a marché régulièrement 3 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 15 à 20 individus.

Le nombre des nouveaux inscrits pendant cette période a été de 140.

Recettes.

En caisse le 12 décembre 1873	$177 63
Reçu en 12 mois (bal et cotisations)	2,287 75—2,464 [illegible]

Dépenses.

Bons de secours délivrés donnant droits à 247 logements et 494 repas	$169 40
Secours en argent à divers nécessiteux	42 10
Aux inondés de la Louisiane	50 00
Cours d'anglais, 12 mois à $15	180 00
Location du bureau, employé	1,112 55
Annonces, imprimés	78 55—1,631 60

En caisse aujourd'hui, 12 décembre 1874 ... 833 [illegible]

J. B. MONDIEGO, Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

Un agréable cottage en bois,
Au coin des rues Ursulines et Prieur.

PAR C. E. GIRARDEY encanteur, Bureaux No 21 de la rue du Camp.—SAMEDI, 2 octobre 1875, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu, à l'enchère publique—

Le joli et agréable cottage en bois, formant l'angle S. O. des rues Ursulines et Prieur, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Hôpital, Prieur et Johnson, situé en face de la belle résidence de Mr L. E. Lemarié et au centre d'une des plus agréables parties du Deuxième District. Voir le plan à la vente pour les dimensions du terrain.

Conditions—La moitié comptant; le reste à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt l'an; 5 pour cent pour les honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance et l'engagement par l'acquéreur, outre le montant de l'adjudication, de toutes les taxes de 1875 payables en 1876.

L'acte de vente par devant Mr H. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 22—pt—

PAR D. E. MORPHY & SON.

Faïence. Faïence.

PAR D. E. MORPHY & SON—A. E. Morphy encanteur. Il sera vendu JEUDI, le 23 septembre 1875, à 11 heures A. M.

34 colis de faïence blanche comprenant un assortiment général.

Conditions—Comptant. 21sept—

Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

En obéissance à la Charte et à la Constitution qui régissent l'association, la Direction a l'honneur de soumettre le Rapport suivant à ses membres.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

Depuis sa fondation en septembre 1868 la Société a enregistré au livre Matricule 321 applications régulières, qui se répartissent ce jour de la manière suivante.

Membres actifs,	193
Membres honoraires,	4
Membres honoraires-Bienfaiteurs,	
Décédés,	
En voyage, ou absents du pays,	
Rayés des Rôles,	
Démissionnaires,	
Expulsé	
Total égal ... membres	

RECETTES:

Collection de quotités	$1770 56	
Admissions durant l'année 1874	606 00	
Amendes et divers	21 35	
Argent placé	422 10	
En caisse le 1 janvier 1874	915 22	
		$3697

DÉPENSES.

Payé aux Docteurs	452 [illegible]
" aux Pharmaciens	[illegible]
Frais de funérailles	[illegible]
Actions de la tombe, remboursées	[illegible]
Secours en argent	[illegible]
Payé au secrétaire	[illegible]
Impressions et annonces	[illegible]
Payé pour matériel et emblèmes	[illegible]
Frais divers	[illegible]
Médaille en Or, aux Sociétaires	[illegible]
Payé au collecteur	[illegible]

En caisse le 1 janvier 1875 ... [illegible]

En plus à ajouter:

Le mobilier de la Société estimé ...	[illegible]
Terrain et tombeau au cimetière Lafayette No 1	[illegible]
Total	[illegible]
A déduire, actions de la tombe dues	[illegible]
Actif net	[illegible]

(Pour mémoire en Recouvrement [illegible].)

Elections du 7 janvier 1875 pour le terme d'un an, du 1er jeudi de janvier 1875 au 1er jeudi de janvier 1876:

Président, Dominique Picard.
Vice-président, Pierre Geslin.
Trésorier, Basile Dabat.
Secrétaire, Louis Gregoire.

DIRECTION—COMITÉ DE FINANCES.

J. P. Bouéte, chairman.
Jos. Négrétoux.
Wm Mayle.

COMITÉ DE SECOURS.

Martin Deshautraux, chairman.
Jean Marnes.
Louis Vignes.
J. Courtade.
Jos. Pinet, pour la section des abattoirs.
Julien Vezin, do do

Maître de Cérémonie—Léon Lamothe.

Grand Maréchal—François Renaudin.
1er assistant, Léon Reston.
2nd " George Lentz.
3ème " Bertrand Pomes
Collecteur—Silvain Brabo.
Docteurs—pour la ville, A. Gaudet, coin 6ème et Tchoupitoulas.
Pour la section des abattoirs Y. R. LeMonnier rue Conti, 25.

PHARMACIENS DE LA SOCIÉTÉ.

1. G. J. Matingly, encoignure Magasins et Napoléon Avenue.
2. C. F. Lutz, rue Tchoupitoulas, No. 1485.
3. Marx Levy, encoignure Magasins et Louisiana Avenue.
4. J. Pfefferlé, rue Magasins, 887.
5. Dr James Mainegra, agent drug store encoignure Washington et Annonciation.
6. F. O. Greve, encoignure Jackson et Magasins.
7. Emile Sauter, encoignure Joséphine et Magasins.
8. J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras.
9. Marcel Majeau, rue Bourbon, 181.
10. P. Barthe, encoignure Dauphine et Ursulines.
11. F. Lougarre, encoignure Hancock et Levee.
12. A. P. Levesque, aux Casernes.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.
Ont signé pour conformité:
D. PICHEREU, Président.
P. ROUERE.
Chairman comité de finance.
MARTIN DESHAUTRAUX,
Chairman Comité de Secours.

Certifié conforme aux minutes, folio 47-48.
Louis GREGOIRE, Secrétaire.

Nota—Les membres indiqués par un astérix *, ont été réélus. 20 sept

NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL
—DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37......Rue Carondelet......37
Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNÉE.

Sur risques d'incendie	$380,673 85	
Sur risques de rivières	211,629 79	
Sur risques de mer	41,116 41	—$633,419 [illegible]
En moins—		
Primes non expirées, le 30 avril 1875	$ 89,743 06	
Primes remboursées	9,925 30	—99,667
Montant net des primes		$533,752

PERTES PAYÉES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$134,367 30	
Sur risques de rivières	126,452 55	
Sur risques de mer	8,920 65	—$269,170 [illegible]
Réassurances		14,366 42
Réfaction (rebate)		[illegible]
Taxes d'Etat et de Ville		[illegible]
Dépenses brutes, bureau local et agences		52,[illegible] 31
Profits et pertes		16,031 40—$[illegible]
Balance		$145,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054
		$250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second do		110,000
Bénéfices net		140,224 53
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		23,094 [illegible]
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 394,463 15
Comptes en voie de recouvrement	50,528 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	522,923 04
Effets à recevoir à courtes échéances	35,011 45
Actions de banques et autres actions	215,105 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,545 66
Bons de la ville et autres bons	110,651 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,135 00—$1,466,2[illegible]

PASSIF:

Capital	$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés	89,742 2
Dividendes non payés, y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	177,855 23
Casuel (surplus)	115,518 66—1,466,215 58

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ($1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 55) du montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrét.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm G. Raymond,
J. I. Warren,	James S Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. R. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm J. Behan,
	R. F. Kehleman.

22mai—1m.

A. GAUTIER,

FABRIQUE de CIGARES,

238......TCHOUPITOULAS......238

Etablie en 1867.

On trouvera toujours à cette fabrique un magnifique choix de Cigares des meilleures marques, entre autre de la JOSEFINA, connue pour une des plus célèbres et dont la réputation est universelle. M. Gautier vend ses cigares à des prix très modérés.

19 sept—4t—1D